

les recommandations soumises par un Conseil consultatif, présidé par le juge en chef du Canada, pour l'attribution des décorations. Pour ce qui est de l'Ordre du mérite militaire, dont le Gouverneur général est également Chancelier, les noms des personnes proposées seront soumis par le Comité des décorations des forces canadiennes par l'entremise du Chef de l'État-major de la Défense et du ministre de la Défense nationale. Dans l'attribution des nouvelles décorations pour héroïsme, le Gouverneur général sera assisté par le Comité consultatif des récompenses pour bravoure. La haute estime dont jouit l'Ordre du Canada tient à la rigueur de ses critères et à l'impartialité de ses sélections. Il en sera de même avec les nouvelles dispositions. Je souligne que, à l'instar de ce qui s'est fait jusqu'ici pour l'Ordre du Canada, chaque citoyen a le droit de proposer la candidature de toute personne qu'il croit digne de recevoir l'une des distinctions que j'ai annoncées aujourd'hui.

[Français]

Le gouvernement veut, de cette manière symbolique, exprimer la gratitude de tous les Canadiens à l'égard de leurs compatriotes qui, par leurs services, leurs œuvres et leur bravoure, ont contribué au bien commun.

Monsieur le président, en vertu du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer le texte des décrets, celui des lettres patentes, la constitution de l'Ordre du Canada et celle de l'Ordre du Mérite militaire, de même que les règles régissant l'attribution des décorations canadiennes pour bravoure.

[Traduction]

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Monsieur l'Orateur, la déclaration que vient de faire le premier ministre (M. Trudeau) est très importante et je tiens à le remercier de nous avoir donné préavis de son contenu. Je ne dirais pas, cependant, que cet avis était suffisant, vu l'importance de la question, pour me permettre d'en traiter d'une façon exhaustive en ce moment.

Le premier ministre a déclaré:

Une nation se compose de diverses réalités. L'une des plus importantes est, sans aucun doute, le désir spontané des citoyens de contribuer à la vie nationale. Or, toute nation reconnaissante doit être disposée à honorer les personnes dont les réalisations sont vraiment exceptionnelles et à leur rendre hommage; à cette fin, le gouvernement a sollicité le conseil de nombreux citoyens.

Et il a ajouté:

Le gouvernement veut, de cette manière symbolique, exprimer la gratitude de tous les Canadiens à l'égard de leurs compatriotes qui, par leurs services, leurs œuvres et leur bravoure, ont contribué au bien commun.

Je suis tout à fait d'accord avec les sentiments exprimés par le premier ministre dans ces déclarations. J'aimerais signaler, cependant, que si l'on n'a pas, pendant de longues périodes, rendu hommage aux Canadiens dont l'apport a été vraiment extraordinaire, ce n'est pas faute de moyens de le faire mais plutôt parce que le gouvernement actuel et bien d'autres gouvernements canadiens se sont abstenus de faire des recommandations à Sa Majesté dans ce sens, du fait, je suppose, que les décorations et les ordres conférés dans le passé étaient les mêmes partout, ou presque, dans le Commonwealth. Voilà pourquoi les honneurs et les récompenses actuels ont été créés, en guise de remplacement, pour combler le vide qui existait.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Pour ce qui est des récompenses elles-mêmes, je crois que la création d'un troisième groupe, les membres de l'Ordre du Canada est une amélioration. J'estime aussi que l'établissement de l'Ordre canadien du Mérite militaire comblera un grand besoin parmi nos forces canadiennes, notamment pour les opérations en temps de paix. La création de trois décorations canadiennes pour bravoure qui peuvent être décernées aux militaires aussi bien qu'aux civils est accueillie avec satisfaction.

Toutefois, la déclaration du premier ministre laisse trois questions importantes sans réponse. Voici la première: les décorations du Commonwealth qui ont une renommée mondiale telles que la Victoria Cross, la George Medal et l'ordre du service distingué pourront-elles encore être décernées à des citoyens canadiens en qualité de décorations canadiennes? Deuxièmement, quel sera l'ordre de préséance des décorations du Commonwealth conférées aux Canadiens dans le passé par rapport à ces nouvelles décorations? Je présume que le document déposé par le premier ministre le mentionnera. J'espère certes que les décorations de renommée mondiale telles que la Victoria Cross, la George Medal et de nombreuses autres conserveront leur prééminence et leur préséance.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, mes remarques seront brèves. Au nom du Nouveau parti démocratique, j'accueille avec joie l'annonce du premier ministre. Nous avons, c'est bien connu, toujours appuyé l'idée que le Canada devrait avoir son propre programme et ses propres méthodes pour ce qui est de reconnaître les succès et services exceptionnels de Canadiens dans tous les domaines. Je suis particulièrement heureux du fait que le programme annoncé par le premier ministre permettra à beaucoup plus de Canadiens d'en profiter.

Je reconnais facilement, monsieur l'Orateur, que l'Ordre du Canada est très respecté et que le choix des candidats a toujours revêtu un caractère digne et objectif. L'addition d'un échelon destiné à élargir la reconnaissance de services rendus par des Canadiens au palier local mérite tout notre appui, étant donné qu'il permettra de reconnaître un plus grand nombre de succès remportés et de services rendus par des Canadiens.

• (1420)

Nous accueillons aussi avec joie la création d'un Ordre du Mérite militaire en reconnaissance d'actes de courage exceptionnels. J'espère, comme sans doute tous les députés, que nos forces armées n'auront plus jamais à défendre notre liberté et notre pays en temps de guerre. Il convient donc au plus haut point que nous reconnaissions les services importants qu'ils rendent au Canada et au monde en temps de paix.

Le premier ministre a si éloquemment expliqué les motifs du programme de décorations qu'il a annoncé que tout ce que je pourrais ajouter à son discours serait superflu. Je me contenterai de dire que nous accueillons chaleureusement son annonce.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, nous avons entendu avec satisfaction l'annonce que vient de faire le très honorable premier ministre (M. Trudeau) au sujet de la fondation de l'Ordre du Mérite militaire.